



aux toilettes, elle repère le verre d'eau de la nuit. Elle s'assied en pleurant sur les escaliers. Une collègue la voit, s'inquiète.

Trois SMS de l'auteur transférés à la police

Par chance, elle connaît le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) et l'y emmène. Il est 14 heures. Elle est immédiatement "très bien" prise en charge: examen médical; examen gynécologique; prélèvements; audition vidéofilmée par deux policiers spécialisés; prise de rendez-vous avec la psychologue... "Pendant un mois, j'ai dû prendre, en prévention, un traitement anti-VIH. C'est une grosse gélule à avaler, qui me donnait tout le temps envie de vomir. J'avais un seau en mains pendant mon audition", évoque la jeune femme. Elle est raccompagnée chez elle à 21 heures par les policiers en civil.

Dans la soirée, Sarah reçoit trois SMS de l'auteur: "Il faut qu'on discute de ce qui s'est passé." Elle ne lui répond pas, transfère les messages à la police. Entre-temps, des enquêteurs se rendent au restaurant pour saisir les images des caméras de surveillance. Ce qui vaut à Sarah un appel énervé du patron: elle aurait dû lui en parler avant; ils auraient pu trouver "un arrangement"...

Renvoyée, pas payée...

La jeune femme décrit son état dans les semaines qui suivent: "Je n'allais pas bien du tout. Je restais dans mon lit, sans bouger. J'étais une vraie loque. Ma maman est venue dormir chez moi, puis trois amis ont pris le relais, pour que je ne reste pas seule". Son agresseur sait où elle habite; elle n'est pas tranquille.

Son premier certificat médical est prolongé d'une semaine. La jeune femme ne reprendra plus son boulot au restaurant. Elle reçoit un mail de la direction: elle ne doit plus se représenter; son profil ne correspond pas à l'entreprise. "Ils s'inquiétaient surtout pour leur réputation: les patrons ont cinq ou six restaurants à Bruxelles. Ils m'ont renvoyée et ne m'ont pas payé les 600 euros qu'ils me devaient." Des heures au noir, inscrites sur une feuille volante – des prestations impossibles à prouver.

Sarah entame des séances avec une psychologue du CPVS et reprend doucement le dessus. Avec le temps les choses reprennent une certaine normalité, observe-t-elle. "On pense que c'est bon, qu'on se reconstruit."

Par simple lettre

Mais en juin 2021, coup de massue: elle apprend que sa plainte a été classée sans suite. Par une simple lettre du parquet de Bruxelles. "J'avais un petit espoir: il y avait les SMS, les images de vidéosurveillance, le fait que j'ai été droguée... C'était un type que je ne connaissais pas. Je le voyais pour la première fois." Elle n'a pas accès au dossier pendant l'information judiciaire. "On peut juste téléphoner au parquet pour voir où ça en est. Et on vous répond juste que ça avance..."

Une fois l'affaire classée, Sarah peut enfin prendre connaissance des pièces et des auditions. C'est le choc. "Ça a été une dure journée", dit-elle sobrement. L'audition du suspect la révulse. Il ne nie pas les relations sexuelles mais lui en impute l'initiative. "On s'est un peu amusés dans les toilettes", a-t-il déclaré. Ajoutant que sa

seule erreur avait été de ne pas s'être protégé... "Je ne le savais pas! J'ai appris en lisant le dossier qu'il n'avait pas mis de préservatif. On a retrouvé sur moi des traces de son ADN. Le rapport médical fait état de lésions, d'irritations, de rougeurs au vagin... Il n'a pas été pris en compte!"

Mais dans le dossier, il n'y a aucune preuve d'utilisation de drogue – ce qui arrive fréquemment. Au bout de deux ou trois heures, les traces de GHB ne sont plus décelables dans le sang.

"J'avais un petit espoir: il y avait les SMS, les images des caméras, le fait que j'ai été droguée..."

Sarah
26 ans

seule erreur avait été de ne pas s'être protégé... "Je ne le savais pas! J'ai appris en lisant le dossier qu'il n'avait pas mis de préservatif. On a retrouvé sur moi des traces de son ADN. Le rapport médical fait état de lésions, d'irritations, de rougeurs au vagin... Il n'a pas été pris en compte!"

Mais Sarah n'en restera pas là: avec le soutien de son avocat, elle s'est constituée partie civile. Le dossier va être mis à l'instruction; l'enquête va redémarrer. "J'ai quand même longtemps hésité. Parce que ça va prendre encore plusieurs années, que cela va avoir un coût financier aussi. Mais je me suis dit: go! Si je ne le fais pas, lui continuera à se promener et à faire sa vie. Et si je ne le fais pas pour moi, je le fais pour toutes les autres."

"On a l'impression que c'est plus réel"

"C'était sa parole contre la mienne et c'est lui qu'on a cru." Tout le travail psychologique de reconstruction s'effondre. "J'ai fait une grosse rechute. C'est déjà si difficile de faire les démarches pour déposer plainte. Et on a tellement peu de chances d'être prise au sérieux." Malgré le classement sans suite, Sarah ne regrette pas d'avoir porté plainte. "Au moins, quelqu'un le

sait. On a l'impression que c'est plus réel." D'autant qu'un dossier classé sans suite peut être rouvert à tout moment s'il y a de nouveaux éléments, si une autre victime se manifeste...